

Sommaire :

1. L'éditorial
2. Les élections au SE-Unsa 07
- 3-4-5-6. Nos articles catégoriels
- 7-8. Se syndiquer au SE-Unsa



Aubenas
SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé à Aubenas

Le 03 mars 2022

l'éditorial

2021-2022 : année de congrès pour le SE-Unsa. Notre congrès départemental s'est déroulé le jeudi 16 décembre 2021. Merci à toutes les adhérentes et à tous les adhérents qui ont participé à ce congrès de manière démocratique, par leur présence au congrès ou par leurs votes ou encore leurs propositions lors du débat des amendements à notre projet syndical. La liste du

Conseil Syndical Départemental (CSD) présentée au vote des adhérent·es a été élue. Les nouveaux membres élus à ce CSD ont voté un nouveau bureau et un nouveau Secrétaire Départemental. *Voir les détails en page 2.*

Ce congrès a aussi entériné les actions de nos deux secrétaires départementaux lors de la mandature précédente (2017-2022). Un énorme merci à François LAPPE, Secrétaire Départemental de 2010 à 2020, et à Jean-Laurent TRUFFA-FILERI, Secrétaire Départemental de 2020 à 2022, pour leur engagement militant.

Notre nouvelle équipe va s'attacher à vous répondre au mieux, vous les adhérentes et les adhérents. Une équipe à l'écoute de vos préoccupations, de vos questions, au plus près des enjeux de notre système éducatif, ainsi que des rapports avec notre administration. Nos élus dans les instances départementales s'attacheront à vous informer des grands moments de l'année scolaire : mouvements, carte scolaire, etc... Mais aussi à demander votre participation lors de remontées essentielles à notre action syndicale auprès de l'administration. Notre syndicat SE-Unsa et nos actions ne vivent que grâce à vous, adhérentes et adhérents. Ainsi, nous vous remercions pour votre confiance, par votre adhésion, par votre sympathie, par votre militantisme, par votre disponibilité, par vos retours de mails. **Adhérez, ré-adhérez, faites adhérer au SE-Unsa !**

Raynald ETHIEN, Secrétaire Départemental du SE-Unsa 07

LE CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DU SE-UNSA 07 :

Notre congrès départemental s'est tenu le 16 décembre 2021 à Valence. Suite à ce congrès, un nouveau Conseil Syndical Départemental a été élu, ainsi qu'un nouveau bureau.

La composition du nouveau bureau départemental :

Secrétaire Départemental	Secrétaire 1 ^{er} degré	Secrétaires 2 nd degré		Secrétaire Entrée métier	Secrétaire École inclusive	Trésorier
Raynald ETHIEN	Christelle BOURDIER	Laure PIANETTI-PRALIX	Monique BOHE	Juliette CREPIEUX	Sonia BERTRAND	Thierry VIGNE
						

Les membres du nouveau Conseil Syndical Départemental :

- Sonia BERTRAND (Professeure des Ecoles - Ullis Ecole - Collège des Perrières Annonay)
- Monique BOHE (Conseillère Principale d'Éducation - Lycée Gabriel Faure Tournon-sur-Rhône)
- Christelle BOURDIER (Professeure des Ecoles - Ecole Élémentaire Font Chevalier Annonay)
- Denise CAHEN (Retraitée)
- Juliette CREPIEUX (Professeure des Ecoles - Ecole Primaire Arras-sur-Rhône)
- Raynald ETHIEN (Professeur des Ecoles - Titulaire Remplaçant - Ecole Élémentaire Lamastre)
- Cécile HOZENAT (Psychologue de l'Éducation Nationale)
- Laure PIANETTI-PRALIX (Conseillère Principale d'Éducation - Collège Marie Curie Tournon-sur-Rhône)
- Jean-Laurent TRUFFA-FILERI (Conseiller Principal d'Éducation - Collège de St Cirques en Montagne)
- Thierry VIGNE (Professeur des Ecoles - Directeur d'école - Ecole Élémentaire Font Chevalier An-



Notre fédération, au sein de l'académie de Grenoble et de la région Auvergne-Rhône-Alpes, est présente au travers de toutes les instances représentatives. Elle permet à chaque personnel d'être représenté.e et défendu.e sur tout le territoire. En Ardèche, nos militant.es sont présent.es dans les instances départementales suivantes : **CDEN, CTSD, CAPD, CHSCT, CDAS.**

Les membres de notre délégation UNSA-ÉDUCATION dans les instances départementales :

- CDEN : Raynald ETHIEN, Thierry VIGNE, Juliette CREPIEUX, Sonia BERTRAND
- CTSD : Juliette CREPIEUX, Thierry VIGNE, Sonia BERTRAND, Laure PIANETTI-PRALIX
- CAPD : Juliette CREPIEUX, Raynald ETHIEN
- CHSCT : Marie-Hélène CALLO, Raynald ETHIEN, Christelle BOURDIER, Monique BOHE
- CDAS : Sonia BERTRAND, Christelle BOURDIER



Être enseignant·e dans le premier degré...



Du don de soi

Enseigner à l'école, c'est ne pas compter ses heures de travail. C'est aller au-delà de ce que l'on se croit capable de faire, de supporter. C'est trouver de l'énergie encore et encore alors que l'on pense avoir épuisé toutes ses ressources. Oui, enseigner, c'est se surpasser. À tous les niveaux.

Chercher, expérimenter, trouver des solutions, les remettre en question. En permanence. Avoir un éclair soudain en pensant à tel élève, être découragé·e en pensant à un tel autre. Se réveiller avec une solution. Se rendre compte qu'elle ne marche pas. Puis se replonger dans la recherche. En fait, enseigner de nos jours est un véritable ascenseur des émotions. Oui, effectivement, c'est un métier difficile mais quelle joie que de réussir à trouver cette solution ! De voir ces étoiles dans les yeux de l'élève pour lequel on a passé des heures à réfléchir ! Quelle joie lorsque cet élève se voit progresser, enfin ! Lorsqu'en lui renaît l'espoir et un semblant d'estime de soi !

Que de larmes versées ou retenues lorsqu'un élève nous remercie à sa façon si personnelle, un peu maladroit dans l'expression de ses sentiments. Sentir un petit pincement au cœur de le voir grandir, murir, s'affirmer malgré des situations familiales parfois si difficiles. C'est à ces moments que l'on oublie la fatigue et l'épuisement.

Des fous rires

Enseigner à l'école, c'est aussi de nombreux éclats de rire !

Avec nos élèves lorsque si naïvement, ils lancent des remarques tellement drôles, sans même s'en rendre compte. Leur naturel, leur innocence et même leur humour fin et volontaire déjà si développé pour certains ! Nous avons tous, c'est sûr, de nombreuses anecdotes à nous faire tordre de rire.



Avec nos collègues pendant les intercourrs, les récréations ou les pauses. Les entendre raconter, revivre, mimer des moments de classe avec une telle passion. De tels fous rires. À en pleurer ensemble, tout simplement !

Du partage

Se rendre compte qu'on n'est pas seul·e à vivre des moments difficiles. Se sentir soutenu·e par les collègues. Les voir réfléchir avec nous, proposer leur aide, partager leurs bons moments aussi, nous apporter de nouvelles idées. Être entouré·e par ces collègues, qui, au final, nous donnent cette nouvelle énergie que l'on croyait complètement épuisée. Qui nous font passer de l'abandon à l'optimisme d'un meilleur lendemain.

Oui, enseigner de nos jours, c'est aller au-delà de ce que l'on peut faire. Ceci grâce à nos élèves et à nos collègues.

Souvent, j'envisage de changer de métier. Trop de temps, trop d'énergie dépensée. L'investissement personnel. Le manque de reconnaissance et le mépris au quotidien, le manque de moyens, les conditions de travail si difficiles, etc... Puis je repense à tout cela. Mes élèves. Mes collègues. Puis je finis par conclure : « **Oui. Cela en vaut la peine !** ».

Le SE-Unsa milite pour de meilleures conditions de travail, tant pour les enseignant·e·s que pour les élèves.

Christelle
BOURDIER



1^{er} DEGRÉ : PRÉPARATION DES MOYENS DE LA RENTRÉE 2022

Trois instances relatives à la carte scolaire du premier degré ont eu lieu avant les vacances :

1. un **groupe de travail le 26 janvier**, afin de définir le périmètre des écoles à l'ouverture ou à la fermeture ;
2. un **CTSD** (Comité Technique Spécial Départemental) **le 3 février**, afin de décider, dans les écoles précédemment identifiées et en fonction des éléments détaillés portés à la connaissance de l'administration et des délégués des personnels, de l'ouverture ou de la fermeture pour la rentrée à venir ;
3. Un **CDEN** (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale) **le 10 février**, lors duquel sont informés les membres des collectivités locales, des représentants des personnels et des usagers des décisions prises lors du CTSD.

Une instance d'ajustement devrait avoir lieu en fin d'année scolaire, et une autre à la rentrée.

Voici l'ensemble des décisions:

Fermetures :

- Privas René Cassin maternelle (3 à 2 classes)
- Labégude (3 à 2 classes)
- Aubignas (3 à 2 classes)
- Pranles (3 à 2 classes)
- Aubenas Baza (3 à 2 classes), réduction de la décharge de 25% à 12j/an
- Rochemaure élémentaire (6 à 5 classes)
- St Just d'Ardèche primaire (7 à 6 classes)
- Peaugres primaire (7 à 6 classes)
- Bourg St Andéol Nord élémentaire (8 à 7 classes), passage de la décharge de direction exceptionnelle 50% à la décharge de 33%.
- Annonay Font Chevalier élémentaire (12 à 11 classes)

Ouvertures :

- St Georges les Bains maternelle (2 à 3 classes)
- St Fortunat sur Eyrieux RPI (2 à 3 classes)
- St Sauveur de Cruzières (classe unique) devient primaire à 2 classes avec accueil des maternelles
- Montpezat sous Bauzon (3 à 4 classes)
- Félines (7 à 8 classes)

Ouvertures pour dédoubler les GS ou limiter les CP en QVP :

- Bourg St Andéol Nord maternelle (3 à 4 classes)
- Annonay Ripaille (5 à 6 classes)
- Le Teil Rosa Parks (6 à 7 classes)

Autres mesures proposées :

- St Thomé (passage de classe unique avec coenseignement à 2 classes)
- Aubenas Baza, transfert de l'ULIS vers St Etienne de Fontbellon
- Déplacement d'un poste de TR de Privas Habozit à Lamastre élémentaire
- Déplacement du rattachement du poste de PsyEN de Privas Roger Planchon à Privas Habozit
- Transformation d'un poste de coordonnateur SDEI en poste de référent directeur

Vigilance jusqu'à la rentrée scolaire :

- Aubenas Beausoleil, les effectifs sont hauts et l'école ne pourra pas accueillir plus de 125 élèves.
- Les effectifs de l'école élémentaire du Pouzin montent et seront regardés jusqu'à la fin de l'année.
- St Cierge la Serre, suivi des effectifs s'ils dépassent 25, il pourrait y avoir ouverture d'une 2^{ème} classe.

10 fermetures et 9 ouvertures proposées, ainsi que les évolutions des décharges de direction :

Nombre de classes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13 élém	13 mater	14 et plus
Décharge rentrée 2021	6 j/an	12 j/an		0,25	0,25	0,25	0,25	0,33	0,50	0,50	0,50	0,50	0,75		1
Décharge rentrée 2022	6 j/an	12 j/an		0,25	0,25	0,33	0,33	0,50	0,50	0,50		1		1	



Juliette CREPIEUX



Nous
Enseignant-e-s
spécialisé-e-s

De nombreux postes de coordonnateurs ULIS ne sont pas occupés par des enseignants spécialisés dans notre département et de nombreux enseignants sont désireux de s'inscrire à la formation du CAPEI. **Alors qu'est-ce qui bloque ?**

Cela fait deux rentrées que les collègues inscrits en formation CAPEI ne sont pas remplacés le vendredi lors de leur journée de regroupement à Valence. C'est la condition pour pouvoir partir en formation, leurs élèves sont « en inclusion ».

Les équipes des collèges et écoles sont censés avoir été consultées au préalable et avoir donné leur accord de principe. À cette rentrée 2021, c'est donc 10 personnes qui auraient pu partir en formation selon ces modalités. Certains s'y sont inscrits, d'autres y ont renoncé car ce qui pourrait paraître simple sur le papier ne l'est pas.

Rappelons en premier lieu que les inclusions sont définies par le projet de l'élève, ses besoins et ses capacités. Il paraît difficile de mettre en inclusion 13 ou 14 élèves en classe ordinaire une journée entière en respectant les projets de chacun, il est à craindre que de telles mesures s'apparentent davantage à de la garderie.

Des collègues ont renoncé à partir en formation pour ne pas pénaliser leurs élèves et pour ne pas faire porter à l'équipe la responsabilité de gestion de leur dispositif en leur absence. D'autres collègues se sont étonnés de voir des élèves d'ULIS passer de l'étude au CDI toute la journée du vendredi et ni la vie scolaire ni l'enseignante documentaliste n'étaient au courant de tout cela.



Ces dispositions entraînent donc une prise en charge de moindre qualité pour les élèves d'ULIS et sont inconfortables à la fois pour l'enseignant en formation et le reste de l'équipe. L'argument avancé pour défendre ces mesures est qu'il y a suffisamment d'enseignants spécialisés dans notre département.

Rappelons donc aussi qu'un enseignant qui se spécialise n'est pas tenu de faire toute sa carrière dans l'enseignement spécialisé et peut in fine retourner enseigner en ordinaire sans que cela lui soit reproché.

Il conviendrait sans doute de s'interroger afin de comprendre pourquoi certains quittent leur poste spécialisé, tendance qui s'amplifie ces dernières années. Au regard des effectifs en hausse, du manque d'AESH, du manque de place en établissement, du manque de prise en charges CMP, SESSAD, etc..., de l'augmentation des problématiques sociales et des troubles du comportement, force est de constater que les conditions de travail ne s'améliorent pas et contribuent probablement à la défection constatée.

Le SE-Unsa porte l'école inclusive au cœur de son projet. Ne pas donner les moyens suffisants à sa mise en œuvre la met en danger comme nous avons pu le constater dans de récentes déclarations.

Sonia BERTRAND

Ma formation, ce n'est pas une option !

Le SE-Unsa revendique :

- _ Une formation continue régulière sur le temps de service
- _ Une plateforme locale de recueil des besoins de formation
- _ Des formations spécifiques pour réussir la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers



2nd DEGRÉ :



Pour notre académie, la rentrée prochaine se prépare avec 68 moyens d'enseignements en moins sur le second degré et c'est encore le collège qui « paye » cette politique budgétaire avec 18 suppressions de postes. Si les HSA ne sont plus une mesure compensatoire pour notre ministre, le constat pour le collège est sans appel avec un taux moyen de 8.45%, en hausse de 0.1 sur l'académie !

Nous prenons acte de la baisse des HSA dans la dotation académique de rentrée et entendons enfin l'aveu de notre ministre : les enseignants n'en peuvent plus d'absorber des HSup. Néanmoins, nous déplorons encore pour notre département une dotation globalisée des collèges **en baisse de 301 heures**.

Cette carte scolaire ignore donc la crise des moyens du second degré alors que les moyens existants ne sont pas couverts tant l'image du métier est dégradée et les rémunérations insuffisantes : désaffection des concours et effondrement du vivier des contractuels.

Si ces décisions affectent les conditions de travail des personnels, elles affectent également les conditions d'apprentissage des élèves.

En effet, l'actuelle priorité donnée au primaire sur le secondaire se fait au détriment des élèves actuellement en collège. Ces derniers n'ont pas bénéficié des aides accordées notamment en GS et en CP. Ils sont la génération doublement sacrifiée, subissant les crises sanitaires et la contraction des moyens dans le second degré.

Pour le SE-Unsa, les moyens nécessaires à l'accompagnement des élèves qui en ont le plus besoin ne sont pas au rendez-vous et les marges de manoeuvre sont insuffisantes pour mettre en œuvre sereinement les adaptations pédagogiques nécessaires à la réussite de tous.

Sonia BERTRAND et Raynald ETHIEN



RETRAITÉ·ES :

Pouvoir d'achat des retraités : l'inflation dérape, le compte n'y est pas ! URGENCE Pensions !



Le mode de calcul de la revalorisation des pensions, acceptable en période de faible inflation, conduit à une paupérisation des pensions significative dès que l'inflation repart à la hausse.

L'augmentation des prix sur un an constatée par l'INSEE s'élève entre le 1^{er} novembre 2020 et le 31 octobre 2021 à 2,6%. Le mode de calcul retenu par le code de la Sécurité sociale accorde une revalorisation de 1.1% au 1^{er} janvier 2022, sur la base du « rapport entre l'évolution de l'indice des prix à la consommation de novembre 2019 à octobre 2020 et celui de novembre 2020 à octobre 2021. »

Dont acte, sauf que sur le compte de chaque retraité, cela se traduit par une baisse effective du pouvoir d'achat de 1.5%.

Le SMIC a été revalorisé de 2.2% au 1^{er} octobre, c'est déjà peu. L'ancien smicard à la retraite voit sa pension revalorisée de moitié moins au 1^{er} janvier, c'est vraiment très peu...

À l'heure où l'UNSA Fonction Publique revendique une revalorisation, parfaitement légitime, de la valeur du point d'indice, pour compenser une inflation mesurée à 2.8% en novembre, les retraités de l'UNSA sont en droit de questionner le mode de revalorisation de leurs pensions, qui s'avère déconnecté de l'augmentation réelle des prix.



Offre réservée aux nouveaux adhérents !

Du 1^{er} mars au 10 mai 2022

Rejoignez le SE-Unsa



BULLETIN D'ADHÉSION • BULLETIN D'ADHÉSION

spécial adhésion découverte 2022

Je demande à bénéficier de l'adhésion découverte 2022

Nom d'usage :

Prénom :

Nom de naissance :

Née le :

Adresse personnelle :

.....

Téléphone :

Portable :

Adresse mél personnelle :

Département de rattachement :

Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice :

.....

.....

JE SUIS Titulaire Stagiaire Contractuelle

Instit PE Certifiée CPE PLP PEPS Agrégée Bi-admissible

AE PECC CE d'EPS PsyEN (option.....)

Ma discipline 2^d degré :

Fonctions particulières (adjoint, directeur, ASH, tuteur, formateur) :

Échelon : Classe normale Hors-classe Classe exceptionnelle

JE SUIS AED AESH

Mode de paiement : Chèque Prélèvement fractionné(*)

Cotisation :

AED, AESH, contractuelle en CDD **30€** stagiaire, contractuelle en CDI **60€** titulaire **80€**

*J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa,
La cotisation comprend notamment l'abonnement à l'Enseignant pour un montant de 36 € annuel*

Date..... Signature.....

Les informations recueillies sont destinées au fichier du SE-Unsa. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition en adressant un courriel accompagné d'une pièce d'identité à dpo@se-unsa.org

À retourner à

SE-Unsa 07

13, rue F. Valleton BP 20214

07206 AUBENAS Cedex

(*) autorisation de prélèvement à télécharger sur se-unsa.org/prelevement

Pour

- ▶ bénéficier d'un suivi personnalisé au cours de votre carrière (mouvements, avancement, rendez-vous de carrière) ;
- ▶ trouver un appui, une aide, un soutien grâce aux équipes de proximité ;
- ▶ recevoir des infos utiles, en temps réel (magazine, newsletters...) ;
- ▶ partager des expériences et mutualiser des projets éducatifs et/ou pédagogiques ;
- ▶ profiter des avantages d'un comité d'entreprise gratuit.

Rejoignez le SE-Unsa

ADHÉREZ !

NOUS SUIVRE

Notre blog métier :
notremetier.se-unsa.org

Notre blog éducatif :
ecolededemain.wordpress.com



@SE_Unsa



se.unsa



se-unsa.org

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE-UNSA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE-UNSA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



Référence Unique Mandat :
(Réservé au créancier)

Paiement : Récurrent

Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un Rib ou Rice, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom (*) :

Votre Adresse (*) :

Code postal (*) :

Ville (*) :

Pays (*) :

Identifiant Créancier SEPA : FR16ZZZ401981

Nom : **Syndicat des Enseignants - UNSA**

Adresse : **209 Boulevard Saint-Germain**

Code postal : **75007**

Ville : **PARIS**

Pays : **FRANCE**

IBAN (*) :

BIC (*) :

Le (*) :

À (*) :

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

N.B. : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.